



Succession Enfant majeur vers Parents

Par **addiphma**, le **25/02/2013** à **19:36**

Je suis maman d'un enfant unique, majeur handicapé 45 ans, décédé depuis peu de temps. Le père, qui a abandonné la maman et l'enfant depuis 22 ans se manifeste au moment de la succession.

Le patrimoine de l'enfant a été constitué entièrement par la maman à force d'économie de ses deniers personnels et de placements des diverses allocations perçues par son fils. Placements sur livret A e LEP assez conséquents.

QUESTION : Le père, qui a abandonné et ne s'est jamais intéressé à son fils, peut-il prétendre à la succession et si oui dans quel pourcentage ?

QUESTION : Dans le cas où il serait susceptible d'hériter de son fils au vu du Code Civil, la maman peut-elle saisir le Juge du TGI ?

A-t-elle une chance de gagner le procès civil si elle va en justice ?

Par **amajuris**, le **25/02/2013** à **20:40**

bjr,

le père avait-il conservé l'autorité parentale ?

si je comprends le père s'est occupé de l'enfant pendant 23 ans.

dans ces conditions, difficile de prédire l'issue d'une procédure judiciaire car le père juridiquement peut prétendre à la succession de son fils.

cdt

Par **addiphma**, le **26/02/2013** à **10:55**

Légal ne veut pas dire moral.
Votre réponse va dans le sens de mon notaire.
Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **26/02/2013** à **16:46**

comme nous sommes sur un site juridique nous répondons ce que dit la loi et non la morale qui est propre à chacun.